

Bilan et comptes de résultat - Où mettre l'argent temporaire

Par David-eco, le 16/12/2024 à 06:53

[Bilan comptable / compte de résultat (simplifiés)]

Bonjour à tous

Actuellement, mes clients me paient les prestations de mes partenaires, et moi je paie ensuite mes partenaires en gardant une commission.

En cette fin d'année, j'ai donc eu beaucoup de rentrée d'argent, et une bonne trésorerie, mais je n'ai pas encore remboursé tous mes partenaires, car les réservations de mes clients sont dans plusieurs mois (je paie mes partenaires peu avant la venue des clients).

Ma question est la suivante : Où mettre les entrées d'argent de mes clients pour ne pas que les impôts les considèrent comme des "bénéfices", étant donné que cette argent est temporaire et va partir chez mes partenaires l'année prochaine (à 80/90%).

Merci d'avance

Par **john12**, le **16/12/2024** à **21:17**

Bonsoir,

Si je me réfère à nos échanges passés, vous avez une activité d'intermédiaire, en services dont la nature n'a jamais été exactement précisée, votre intervention étant rémunérée par une commission versée par vos mandants. Si les contrats conclus avec vos mandants vous confèrent la qualité d'intermédiaire transparent, votre CA est constitué par les seules commissions perçues, les sommes encaissées des clients et qui doivent être reversées aux mandants, sous déduction de la commission vous revenant, devant transiter, comptablement, par des comptes de tiers qui n'impactent pas le résultat ("467...-créditeurs divers" par

exemple).

En conséquence, dans l'hypothèse envisagée, lors de l'encaissement des règlements clients, une écriture de type débit 512- banque par le crédit de 467...-créditeur divers x, y... devrait être passée et lors du reversement au mandant, le compte 467... devrait être débité pour solde, par le crédit d'un compte de prestations 706... commission x, y... à hauteur du montant de la commission et par le crédit du compte banque pour le montant effectivement reversé.

Bonne fin de soirée